

Dr Bernard COADOU 6 rue de Balaclava 33800 Bordeaux Tél. 0614555478
courriel : bercoadou@wanadoo.fr

au **Dr Patrick BOUET** président de l'Ordre national des médecins 4 Rue Léon Jost
75855 Paris Cédex 17

Lettre ouverte du 12 mars 2019 intitulée :

«Dr BOUET, pour les médecins, le régime de Vichy, c'est fini !»

Mon Cher Confrère,

Comme l'ensemble des médecins de France, j'ai reçu votre lettre du 14 février 2019. A l'occasion du grand débat national en cours, vous nous invitez donc à passer par l'institution que vous présidez. Vous n'hésitez pas à la proclamer « **porte parole de la profession qui va parler haut et fort à nos responsables politiques et transmettre l'avis des médecins** ».

Vous vous inscrivez ainsi dans la vision totalitaire des créateurs de l'ordre des médecins qui le 7 octobre 1940 avaient cette même prétention d'être « **la voix de l'ensemble de la profession** ». Elle fût bien résumée entre autres par le Dr Serge HUARD qui était alors Secrétaire Général à la Famille et à la Santé. Il organisait la mise en œuvre de la Révolution Nationale Pétainiste dans le monde médical.

Nous avons le regret de vous dire ici que votre vision et votre prétention sont en violation de nos principes démocratiques et ce pour plusieurs raisons :

- Simultanément à l'affiliation ordinale obligatoire, les médecins de France disposent, contrairement aux années 1940, de nombreuses structures de représentation professionnelle librement choisies (syndicats, associations). Elles participent pleinement à la vie publique et elles n'ont pas manqué de faire des propositions dans le grand débat actuel (même s'il n'a pas été centré sur les questions de santé).
- Les médecins de France, comme l'ensemble des citoyens, s'expriment de façon pluraliste sur l'ensemble des problématiques sociales. L'expression d'un avis ne peut résumer et être imposé à l'ensemble des acteurs médicaux, aussi argumenté et majoritaire soit il. Elle ne peut être qu'une parmi d'autres.

Pour illustrer ces réflexions générales, nous prendrons un seul exemple parmi les nombreux possibles: celui de l'accès aux soins pour l'ensemble de nos concitoyens. Vous le présentez dans votre lettre comme au centre de vos préoccupations. Vous n'ignorez pas que dans ce domaine, les dépassements d'honoraires médicaux sont en augmentation constante depuis la création du secteur 2 en 1980 et qu'ils s'affirment de plus en plus comme un problème de santé publique. Ils sont un des facteurs principaux expliquant le renoncement aux soins pour raison financière qui touche plus d'un quart de la population. Vous savez aussi que les pratiques et les avis des médecins sont très variables à ce sujet (alors que la population pense à une très grande majorité que ces dépassements sont injustifiés).

Qu'allez vous transmettre comme « opinion de la profession » auprès de nos gouvernants :

- celle de votre institution ordinale qui protège les médecins dépasseurs, se gargarise de référence déontologique floue et inopérante (« respect du tact et de la mesure ») au préjudice des usagers de notre système de santé ;
- ou bien celle des nombreux médecins (dont je suis) qui souhaitent en finir avec ces pratiques tarifaires modulables et respecter les principes fondateurs de Notre Sécurité Sociale ?

En cette période de grand débat, nous espérons avoir réponse de votre part à nos réflexions et questionnements et restons à votre disposition pour la poursuite de nos échanges.

Très cordialement.

Dr Bernard COADOU